

53 % de contractuel-le-s : le lourd héritage de l'ancienne majorité !

Pendant des années, l'ancienne municipalité a privilégié les contrats précaires au détriment des titularisations, des carrières et de la reconnaissance des agents.

53 % de contractuels à Fleury-Mérogis : le résultat d'un choix politique de l'ancienne municipalité.

Lors du conseil municipal du 8 juin, nous avons enfin obtenu un chiffre que la CGT demandait depuis des années : sur les 326 agents de la collectivité, 53 % sont des agents non titulaires. (Pas de présentation du Rapport Social Unique depuis 2023 !)

Ce chiffre est particulièrement préoccupant. Dans la Fonction publique territoriale, l'emploi titulaire doit être la norme. Pourtant, plus d'un agent sur deux est aujourd'hui contractuel à Fleury-Mérogis.

Pendant des années, la CGT a dénoncé une politique de gestion reposant sur la multiplication des contrats précaires, avec des agents maintenus pendant 4, 5, 6 voire 7 ans en CDD successifs pourtant sur des besoins permanents de la collectivité. Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes qui assurent le fonctionnement quotidien des services publics mais qui sont privés de la stabilité et des perspectives de carrière auxquelles ils devraient pouvoir prétendre. Et que

dire des titularisations, juste avant les élections municipales du 15 mars ?

Nous avons également été stupéfaits d'entendre des élus de l'ancienne majorité affirmer qu'ils ne pouvaient pas baisser les salaires des fonctionnaires !

Encore heureux.

En revanche, ils avaient la possibilité d'améliorer les carrières, de développer les avancements de grade, de favoriser les promotions internes, de reconnaître les qualifications obtenues par les agents et d'accompagner davantage les parcours professionnels.

Or, le constat est tout autre.

Des agents ont obtenu des concours sans être nommés sur les grades correspondants. Les promotions internes ont été extrêmement rares. Les avancements de grade ont été insuffisants. Beaucoup d'agents ont eu le sentiment que les règles n'étaient pas toujours appliquées avec la transparence nécessaire et que certains étaient mieux servis que d'autres.

(suite au dos.)



53%
des agents de Fleury-Mérogis
sont contractuels

**LA PRÉCARITÉ NE DOIT PAS DEVENIR UN MODE DE GESTION.
TITULARISATION, CARRIÈRES, RECONNAISSANCE : LES AGENTS MÉRITENT MIEUX !**

53 % de contractuels : le lourd héritage de l'ancienne majorité

Pendant des années, l'ancienne municipalité a privilégié les contrats précaires au détriment des titularisations, des carrières et de la reconnaissance des agents.

Dans le même temps, la masse salariale aurait progressé de plus de 5 %, alors que les effectifs n'ont pas connu d'augmentation comparable et que la grande majorité des agents n'a constaté aucune amélioration significative de sa rémunération. Ni sur les déroulements de carrière, ni sur les avancements, ni sur le régime indemnitaire.

Une question demeure donc : où sont passés ces moyens supplémentaires ?

La CGT a demandé à plusieurs reprises les données détaillées permettant de comprendre l'évolution de la masse salariale et des rémunérations. Ces demandes sont restées sans réponse pendant des années.

Au-delà des chiffres, cette politique a eu des conséquences concrètes sur les conditions de travail. Lorsqu'un agent dépend chaque année du renouvellement de son contrat, il se retrouve dans une situation de fragilité qui peut favoriser des rapports de travail déséquilibrés. La précarité ne doit jamais devenir un outil de gestion du personnel !

Nos revendications sont claires :

- Titularisation des agents occupant des besoins permanents de la collectivité.
- Limitation stricte du recours aux contrats temporaires. Lorsqu'un agent occupe pendant plusieurs années un poste permanent, la collectivité doit engager les démarches permettant sa titularisation.
- Utilisation des possibilités de titularisation directe des agents de catégorie C.
- Nomination des agents ayant obtenu un concours ; sur 2 agents ayant passé le même concours la même année, celui qui l'obtient n'a pas été nommé, celui qui l'a raté a été nommé par la promotion interne...
- Développement réel des avancements de grade et des promotions internes.
- Transparence totale dans les critères d'avancement et de promotion.
- Développement de la mobilité interne afin que les agents puissent évoluer dans leur parcours professionnel et changer de poste ou de filière lorsqu'ils le souhaitent.
- Revalorisation du régime indemnitaire pour compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis des années.

Le bilan social laissé par l'ancienne majorité est celui d'une précarisation massive, d'évolutions de carrière insuffisantes et d'un manque de reconnaissance des agents !

La CGT continuera à défendre une autre vision de la Fonction publique territoriale : des emplois stables, des carrières reconnues, des règles transparentes et le respect de tous les agents.

Les agents ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire. Ils sont la richesse de la collectivité et méritent mieux que la précarité.